

Société / Seniors

Lutter contre la pauvreté chez les pensionné.es

La GRAPA, un complément de pension est-il une bonne solution ?

Connaissez-vous la GRAPA ? Non ? Pourtant, vous ou un.e de vos proches pourriez avoir le droit à cette Garantie de revenu aux personnes âgées, une ressource supplémentaire bien utile pour un.e senior.e aux finances limitées. Alors que la question des pensions défraie presque quotidiennement la chronique politique, penchons-nous sur la situation des personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour (sur)vivre.

tél.: 02 227 66 80

fax: 02 217 32 59

Avec le soutien de la

FÉDÉRATION

Nous sommes tous concernés par le vieillissement, le nôtre ou celui de nos proches. En cette année par deux fois électorale (élections communales d'octobre et élections parlementaires de mai), il est bon de se rappeler que la question du sort des personnes âgées est cruciale.

En effet, 16,0% des personnes de 65 ans et plus présentent un risque de pauvreté monétaire (c'est similaire à l'ensemble de la population, 15,9%). Elles sont 2,2% à appartenir à un ménage confronté à une privation matérielle grave (ce qui est moins élevé que l'ensemble de la population, 5,1%)¹.

Sous certaines conditions, les personnes de plus de 65 ans qui ont de trop faibles revenus peuvent demander une Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA). Cependant, dans certains cas, les démarches à effectuer sont complexes et tou.te.s ne connaissent pas leurs droits.

En effet, ce qui caractérise les personnes âgées, en particulier celles qui disposent de peu de moyens, c'est l'isolement et la difficulté d'accéder à certaines informations concernant leurs droits.

Pour remédier à cette situation et assurer de meilleures conditions de vie, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), dont Vivre Ensemble fait partie, met en place des outils.

Comment mobiliser des personnes fragilisées par l'âge et par le manque de moyens financiers pour qu'elles accèdent à leurs droits et qu'elles obtiennent un revenu un tant soit peu meilleur (mais pas forcément suffisant) ?

Dans une optique de justice et d'accès aux droits, quand on parle des pensions, n'y a-t-il pas d'autres solutions à inventer, plus solidaires que des aides financières qui nécessitent des démarches administratives compliquées ?

Qu'est-ce que la GRAPA?

La Garantie de revenus aux personnes âgées² (GRAPA) est une aide financière fédérale octroyée aux personnes qui ont une trop petite pension.

Pour y avoir droit, il faut :

- être âgé.e de plus de 65 ans,
- résider en Belgique,
- avoir un revenu faible (calculé par le Service Pensions sur la base de l'ensemble des revenus du foyer).

¹ https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-depauvrete-ou-dexclusion-sociale (visite du 13/08/2018)

² https://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/benefits/igo/Pages/default.aspx (visite du 08/08/2018)

Le montant de la GRAPA qui est versé au ou à la bénéficiaire est variable puisqu'il complète un revenu existant. Les montants maximums attribuables sont de 730,98 euros pour une personne qui partage sa résidence principale avec d'autres et de 1096,48 euros pour une personne isolée³.

La GRAPA peut aussi ne s'élever qu'à un petit euro. Pourtant, il est toujours intéressant d'y avoir recours, même pour un montant très faible, car elle donne accès à d'autres avantages, des réductions sur les factures d'énergie et un accès au statut BIM (Bénéficiaire d'intervention majorée⁴ pour les soins de santé).

Depuis 2005, l'octroi de la GRAPA est évalué systématiquement pour toute personne fêtant ses 65 ans : c'est-à-dire que si vous avez 65 ans et que vous avez droit à la GRAPA, vous la recevrez automatiquement.

En cas de non-éligibilité, un courrier stipule que vous pourriez avoir droit à la GRAPA plus tard.

De fait, un changement de situation peut subvenir (veuvage, déménagement, etc.) et changer le montant des revenus à la baisse. Dans ce cas, et c'est aussi précisé dans le courrier envoyé, il est nécessaire de faire une demande soimême, le réexamen de la situation par l'administration n'étant pas automatique.

Une GRAPA qui n'est pas systématiquement demandée

En réalité, les personnes qui doivent rentrer une demande pour recevoir la GRAPA ne le font pas toujours.

Si le RWLP et Vivre Ensemble s'intéressent à la GRAPA, c'est parce qu'il s'agit d'un outil de lutte contre la pauvreté des sénior.es, mais surtout parce que certaines personnes qui pourraient la recevoir n'en bénéficient pas. C'est ce qu'on appelle un non-recours au droit.

³ À titre de comparaison, le seuil de pauvreté est fixé à 1.139 €, la GRAPA est donc légèrement inférieure http://www.luttepauvrete.be/chiffres nombre pauvres.htm, visite du 26/10/2018

⁴ Sous certaines conditions, un.e bénéficiaire d'intervention majorée bénéficie de remboursements plus importants pour les soins médicaux (médecin, kiné, dentiste, médicaments, hospitalisation,...) https://www.inami.fgov.be (visite du 04/90/2018)

Gaëlle Peters, animatrice politique en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté au RWLP, témoigne⁵ : « Il est particulièrement difficile d'identifier le non-recours à la GRAPA, comme tous les non-recours. Il faut vraiment avoir de l'expérience de terrain. » De bonnes capacités d'écoute et une connaissance de la GRAPA sont nécessaires. « Lorsque les gens que nous rencontrons nous disent qu'ils ont des difficultés financières et matérielles, il faut prendre le temps d'en parler dans le détail avec eux. »

Cette discussion permet aux professionnel.les de faire le lien entre une situation individuelle et un droit, par exemple la GRAPA, auquel un ou une éventuel.le bénéficiaire n'a pas recours. « C'est pour ça qu'il est important d'avoir le retour d'experts du vécu. Une de leurs forces, c'est notamment de repérer qui est concerné par le non-recours. Ils ont une capacité d'analyse du terrain et ils collectent les témoignages. Et puis évidemment, l'action c'est aussi informer. »

Les raisons du non-recours au droit sont multiples. Le plus souvent, le droit n'est tout simplement pas connu, y compris par les travailleuses et travailleurs sociaux.

Pour que les gens demandent la GRAPA à laquelle ils et elles ont droit, encore faut-il savoir qu'elle existe. Ce n'est malheureusement pas acquis.

La personne âgée oublie tout bonnement le courrier qu'elle a reçu à 65 ans, ou alors les documents administratifs n'ont pas été lus dans le détail.

On peut aussi choisir de ne pas recevoir la GRAPA. Certaines personnes qui ont travaillé toute leur vie refusent de se retrouver dans ce qu'elles considèrent être une situation de dépendance dégradante. D'autres estiment qu'il est inutile de faire des démarches lourdes et longues pour recevoir une GRAPA au montant – à vrai dire plutôt symbolique - d'un euro, ignorant qu'il leur ouvre l'accès à d'autres avantages.

⁵ https://rcf.fr/vie-quotidienne/rwlp-grapa, ibid

Olivier Vangoethem est expert du vécu⁶ en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Il rappelle⁷: « On peut se dire qu'il est inutile et ridicule de faire de paperasse pour un euro. Mais la GRAPA donne aussi accès à des avantages supplémentaires ». Et il est toujours intéressant de faire baisser la facture d'énergie, de transport ou de services médicaux, surtout quand on a une pension limitée.

Comment informer?

Pour atteindre les bénéficiaires potentiel.les, il est nécessaire d'utiliser des canaux d'information variés.

Sensibiliser un maximum de personnes à leur situation et à leurs droits n'est pas forcément simple, comme le dit Olivier Vangoethem : « Un des problèmes majeurs des personnes qui sont victimes de la pauvreté, c'est que leur réseau social diminue. C'est-à-dire qu'elles ont de moins en moins de contact avec des personnes qui peuvent leur apporter des informations et des solutions. Ce sont donc les personnes les plus pauvres qui sont le plus difficile à atteindre. » Premier outil : internet. Le RWLP a diffusé début 2018 une capsule vidéo de sensibilisation⁸. C'est un outil court (1'50) et clair, dans lequel des bénéficiaires de la GRAPA expliquent le sujet. Cette capsule vidéo peut être diffusée via le site web mais aussi au travers des réseaux sociaux.

Pour Gaëlle Peters « Ces capsules qui sont présentées par les personnes concernées vont faire beaucoup plus écho que des capsules présentées par des professionnels de la lutte contre la pauvreté ou des acteurs. Une capsule doit être la plus claire possible, avec un message tout simple : 'allez vous renseigner au moindre doute'. »

⁶ Les expert.es du vécu sont des personnes qui connaissent ou qui ont connu la pauvreté. Leur parcours de vie est une expertise dont elles font bénéficier la société en travaillant pour les services publics fédéraux en partenariat avec les acteurs et actrices de terrain (chômage, santé, justice, sécurité sociale...). Elles contribuent ainsi à combler le fossé entre les citoyen.nes en situation de pauvreté et les entités qui sont à leur service, ce qui permet évidemment d'améliorer l'accès des plus pauvres à leurs droits. Cela a également le mérite de renforcer la participation des plus pauvres aux politiques qui les concernent. https://vivre-ensemble.be/Experts-du-vecu-mieux-connaitre-la

https://rcf.fr/vie-quotidienne/rwlp-grapa (visite du 30/07/2018)

⁸ https://vimeo.com/250755728 (visite du 09/08/2018)

Les autres outils permettent par ailleurs de joindre le public qui n'a pas accès à internet.

Deuxième outil : la radio. Ainsi, la RWLP a pris le temps de présenter la GRAPA dans une émission radio sur RCF Namur, le lundi 12/02/2018. Gaëlle Peters souligne que « la radio permet notamment de toucher le public rural et les gens qui n'ont pas internet »⁹. C'est un fait connu : ces deux publics ont un accès encore plus difficile à l'information sur leurs droits.

Troisième outil : la rencontre. En tant qu'expert du vécu, Olivier Vangoethem relève l'intérêt du contact direct : « Je tiens une permanence dans une association qui distribue des colis alimentaires. Le jeudi après-midi, l'association reçoit uniquement les personnes âgées. Ce qui leur permet de ne pas devoir faire la file et de ne pas rester dehors sous la pluie. Je suis là en permanence. » C'est l'occasion pour cet expert du vécu d'aborder avec chacun.e les questions qui le ou la concernent et de lui rappeler ou lui apprendre ses droits, dont la GRAPA.

Quatrième outil: la collaboration avec les institutions.

Olivier Vangoethem présente un cas qui montre tout l'intérêt de cette bonne collaboration: l'histoire d'un homme sans domicile fixe connu depuis des années par la mutuelle. Suite à un parcours de vie très lourd et jalonné de deuils, l'homme a perdu une grande partie de ses liens avec la société. Il ne veut même pas s'inscrire à une adresse de référence. La mutuelle a toujours réussi à faire valoir les droits de ce monsieur grâce à une bonne connaissance de sa situation. Mais il va atteindre l'âge de la pension et il ne relèvera plus de la mutuelle, qui a d'initiative alerté l'expert du vécu.

Or, comme le souligne Olivier Vangoethem, « pour bénéficier de la GRAPA, il faut être résident belge, donc avoir un logement en Belgique. À partir du moment où on n'habite nulle part, on n'a pas de domicile, mais des solutions existent. (...) les personnes sans domicile fixe ont droit à une adresse de référence. Il s'agit d'une boîte aux lettres administrative qui permet aux SDF de bénéficier des droits inhérents à leur situation. » Pour l'expert du vécu, le travail va être très difficile : il s'agira de convaincre cet homme de prendre une adresse de référence.

⁹ Interview du 27/07/2018

Dans ce cas spécifique, c'est la mutuelle qui a assuré la transmission avec Olivier Vangoethem. La bonne collaboration entre les institutions est en effet importante pour assurer une veille en matière de recours aux droits. La mutuelle n'était cependant pas obligée de prendre contact. D'où l'intérêt d'établir des relations de confiance et des partenariats. Un travail que le RWLP assure quotidiennement au travers de ses groupes de travail ou de ses formations, notamment.

Lutter contre la pauvreté des personnes âgées : la balle est dans le camp des autorités

Certes des solutions existent pour lutter contre la pauvreté des personnes âgées. Elles ne sont pleinement efficaces que dans la mesure où :

- tout le monde a une bonne connaissance de ses droits ;
- elles garantissent, évidemment, des moyens financiers décents.

Malgré tous les efforts réalisés, il reste encore des gens qui n'ont pas recours à ce droit. Ce qui conduit à des difficultés accrues au quotidien.

L'exemple du non-recours à la GRAPA peut d'ailleurs se décliner pour d'autres droits et à d'autres couches de la population, comme le non-recours à la santé ou le recours au droit à l'énergie - des outils existent mais ils sont peu connus. En outre les démarches à fournir peuvent être lourdes et compliquées. C'est pourquoi de nombreuses personnes précarisées ne recourent pas à leurs droits.

Pour y remédier, entre autres propositions pour améliorer la vie des personnes âgées¹⁰, Vivre Ensemble recommande :

- que les procédures d'accès à la GRAPA (ou à toute forme de revenus ou de services) soient simples,
- que l'information sur la GRAPA (ou toute autre forme de revenus ou de services) soit claire, facilement accessible et proactive,
- que les moyens financiers nécessaires et suffisants soient garantis à toute personne âgée.

La solution durable et juste : un revenu suffisant pour toutes les personnes âgées

¹⁰ Isabelle FRANCK et co., la Pauvreté n'a pas d'âge, Vivre Ensemble Éducation, septembre 2013, https://vivre-ensemble.be/La-pauvrete-n-a-pas-d-age-1063

Du point de vue de VE, il est nécessaire d'aller plus loin que des aides complémentaires pour assurer un revenu décent à toutes les personnes âgées. La question du financement des pensions et de la vie digne mérite d'être prise en compte de manière structurelle et juste.

Christine Mahy, secrétaire générale du RWLP, rappelle l'importance de la question des pensions. « À l'âge de la pension, les problèmes de santé et les besoins de services peuvent augmenter. C'est un moment de la vie où il est important d'être soutenu [par la société]. Et c'est un moment de la vie aussi où il est important que les gens puissent continuer à se réaliser dans des choses qui leur tiennent à cœur¹¹. »

C'est pourquoi, plutôt que des systèmes qui compensent des pensions trop faibles, il est préférable de considérer que toute personne qui arrive à l'âge de la pension mérite d'avoir une somme minimale égale qui lui permette :

- d'assurer des besoins quotidiens (se nourrir, se loger, se chauffer etc.);
- d'accéder aux soins de santé nécessaires et aux services d'accompagnement à domicile qui sont nécessaires;
- de participer à la vie sociale et d'avoir un minimum de confort (un voyage en car à la mer, un repas au restaurant, une sortie entre ami.es...).

Le RWLP et Vivre-Ensemble proposent donc de débattre d'un revenu minimal qui réponde aux besoins et droits de chacun.e.

L'expérience de terrain du RWLP montre qu'il est très difficile pour une personne seule de s'en sortir avec moins de 1500 euros nets mensuels de revenus, en particulier si elle est locataire. Être propriétaire est certes un avantage. Cependant, même un e propriétaire âgé e qui doit maintenir son bien en bon état (par exemple faire évoluer le chauffage et l'isolation) peut se trouver dans une situation délicate.

Au-delà des 1500 euros, il peut bien entendu y avoir des pensions plus importantes en lien avec la carrière professionnelle. Rappelons toutefois que quelqu'un qui a eu la chance d'avoir une carrière avec un revenu élevé toute sa vie a pu épargner davantage. Il a aussi probablement pu devenir propriétaire, voire multi-propriétaire. À l'inverse, certaines personnes ont très peu voire pas

¹¹ Isabelle FRANCK et co. Volontaires, pas besoin d'être riche pour donner du temps, du talent et du cœur, Vivre Ensemble Éducation, septembre 2017, https://vivre-ensemble.be/dossier2017 volontaires

de possibilités de constituer un patrimoine pour différentes raisons : un petit revenu, une absence d'accès au travail, un handicap ou une maladie momentanément invalidante.

Le patrimoine est une sécurité pour les personnes âgées. Celles et ceux qui ont eu moins de chances dans leur vie professionnelle ont donc le plus besoin d'être soutenu.es.

Cette proposition implique une évolution du système sur la base de la réalité de terrain. La pyramide des âges s'inverse (les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses). Une réflexion en termes de justice financière bénéficiera à l'ensemble de la société et au tissu économique local.

En effet, une population vieillissante comme la nôtre est aussi une population qui peut être davantage malade. Ce qui implique des coûts supplémentaires pour la sécurité sociale. Un revenu plus élevé, ce sont de meilleures conditions de vie et des hommes et des femmes qui restent en bonne santé plus longtemps et donc des économies.

Un revenu décent garanti et inconditionnel permettrait également à la population vieillissante de participer à l'économie réelle. Comme le rappelle Christine Mahy, « si les personnes âgées n'ont pas la possibilité d'aller manger un spaghetti à la taverne du coin dans leur village ou de payer un voyage en autocar pour aller passer trois jours à la mer confortablement, par exemple, ce n'est pas bon du tout pour l'économie. »

Une petite GRAPA permet au mieux d'améliorer une situation de vie difficile. Mais un système de pensions juste devrait garantir à toutes les personnes âgées de vivre dignement, avec des bénéfices pour chacun.e de nous. Ce serait également un premier pas vers un revenu de base universel. Quoi qu'on en dise, notre société a largement les ressources pour le financer, pour autant qu'elle s'en donne les moyens. Et c'est au niveau politique que cela se joue¹². En période électorale, il est bon d'y penser.

Jean-Guillaume DeMailly

¹² https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2014-08-reforme_pensions.pdf (visite du 03/10/2018)





Disponible sur <u>www.vivre-ensemble.be</u> | Exemplaires sur demande : <u>info@vivre-ensemble.be</u> 02 227 66 80